

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 5000-034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté le premier projet du *Règlement 5000-034 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin d'assujettir les zones C-138 et C-139 à des dispositions particulières et de modifier les grilles des usages et normes des zones C-138 et C-139* dont les objets sont les suivants :

1. Retirer les zones C-138 et C-139 du titre du tableau 5-11 du règlement;
2. Ajouter des dispositions afin d'encadrer l'affichage dans les zones C-138 et C-139;
3. Ajouter des dispositions particulières pour les zones C-138 et C-139 afin d'encadrer l'implantation des bâtiments, l'architecture des bâtiments, les revêtements de toiture exigés, les matériaux de revêtement extérieur, le remisage et l'entreposage extérieur, l'aménagement des aires de stationnement extérieur, le nombre de cases de stationnement autorisé, l'exigence d'implanter des bornes de recharge pour les voitures électriques, le nombre de stationnements à vélos, la gestion des aires et des quais de chargement et déchargement, les conteneurs à matières résiduelles, les génératrices, la distribution électrique et les systèmes de chauffage;
4. Modifier la numérotation des articles afin que ceux-ci reflètent les modifications apportées au règlement;
5. Modifier pour les zones C-138 et C-139, les usages autorisés et spécifiquement exclus, les superficies de terrain, les marges, la hauteur des bâtiments et la densité visée afin de favoriser l'implantation de bâtiments phares en vitrine de l'autoroute 15.

| | |
|---|--|
| Zones visées : | C-138 et C-139 |
| Zones contiguës : | C-137, H-140, I-151, H-152, H-153, P-248 et P-331 |
| Endroit approximatif où se situent les zones visées : | Délimité par les boulevards Montcalm Nord et de l'Industrie, la sortie 44 de la route 132 et le quartier résidentiel Square Montcalm |

Le projet contient des dispositions qui s'appliquent à plusieurs zones et l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau ou sur le site Internet de la ville.

